



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC SUR
LA RUE DE LA VILLA DES PINS

N/DOSSIER : J12152-00

AVIS DE SOUMISSIONS

La Municipalité de « **Saint-Jacques** » demande des soumissions pour la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins, sur environ 350 mètres linéaires.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie des entreprises de construction du Québec.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **26 septembre 2019** via le service électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca>.

La Municipalité de Saint-Jacques a mandaté la firme GBI afin de répondre aux questions. Toute communication doit se faire par écrit à :

Monsieur David Perrault, ingénieur
dperrault@gbi.ca

Toutes questions ou demandes écrites doivent être acheminées au plus tard le **9 octobre 2019**, avant **15 h** afin de permettre au responsable de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toute demande reçue après ce délai ne sera pas considérée.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par un préposé ou employé de GBI ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres ni les plans et devis ni être supplétif à ceux-ci.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Municipalité de « **Saint-Jacques** » au montant équivalent à dix pour cent (10 %) du total de la soumission.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la *Loi sur les assurances* et conforme au formulaire normalisé NQ 1809-900/A sera accepté aux termes des documents d'appel d'offres.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre d'engagement, selon le formulaire NQ 1809-900/D, émis en faveur de la Municipalité de « **Saint-Jacques** » et garantissant la fourniture d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'Entrepreneur pour la main-d'œuvre, les matériaux et les sous-traitances, chacun pour une valeur de cent pour cent (100 %) du contrat.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

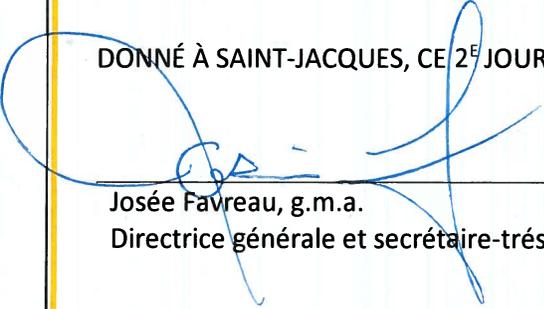
La soumission doit également être accompagnée de tous les autres documents mentionnés dans la liste des documents à remettre avec la soumission.

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions seront adressées à **madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière**, et seront déposées à la mairie de Saint-Jacques sise au 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0, **avant quinze heures (15 h) le 17 octobre 2019** et seront ouvertes publiquement à la même date et à la même heure.

La Municipalité de « **Saint-Jacques** » se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de passer outre, et ce, que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la Municipalité de « **Saint-Jacques** » ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 2^E JOUR D'OCTOBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 2 octobre 2019.

Cet avis a fait l'objet d'une parution dans le journal L'Express Montcalm du 2 octobre 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 2 octobre 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 2^E JOUR D'OCTOBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
